



## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT DE SUBSTANCES CORPORELLES POUR ANALYSE GÉNÉTIQUE

**Formulaire 5.06**  
(paragraphe 487.055(1))

N° de dossier de la Couronne

N° de dossier de police

CANADA, Province/Territoire

Aux agents de la paix de la province ou le territoire de \_\_\_\_\_ :

Attendu que \_\_\_\_\_ agent de la paix dans \_\_\_\_\_ ,  
(nom de l'agent de la paix) (ville)

a demandé que soit autorisé, pour analyse génétique, le prélèvement sur \_\_\_\_\_  
(nom du contrevenant)

- en conformité avec le paragraphe 487.06(1) du *Code criminel* -  
du nombre d'échantillons de substances corporelles jugé nécessaire à cette fin;

Attendu que \_\_\_\_\_ avant le 30 juin 2000, selon le cas :  
(nom du contrevenant)

*(cocher les cases pertinentes)*

- a) avait été déclaré délinquant dangereux au sens de la partie XXIV du *Code criminel*;
- b) avait été déclaré délinquant dangereux ou délinquant sexuel dangereux au sens de la partie XXI du *Code criminel*, chapitre C-34 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans ses versions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1988;
- c) avait été déclaré coupable de meurtre;
- c.1) avait été déclaré coupable de tentative de meurtre ou de complot pour commettre un meurtre ou faire assassiner une autre personne, pour lequel, à la date de la demande, il purgeait une peine d'emprisonnement;
- d) avait été déclaré coupable d'une infraction sexuelle au sens du paragraphe 487.055(3) du *Code criminel* pour laquelle, à la date de la demande, il purgeait une peine d'emprisonnement;
- e) avait été déclaré coupable d'un homicide involontaire coupable pour lequel, à la date de la demande, il purgeait une peine d'emprisonnement;

Attendu que j'ai pris en compte le casier judiciaire de l'intéressé, la nature de l'infraction, les circonstances de sa perpétration ainsi que l'effet que la présente autorisation aurait sur sa vie privée et la sécurité de sa personne,

Vous êtes autorisés à procéder - ou à faire procéder - au prélèvement en question, pourvu que la personne effectuant celui-ci soit capable d'y procéder du fait de sa formation ou de son expérience et, si elle n'est pas un agent de la paix, qu'elle agisse sous l'autorité d'un tel agent.

Je donne cette autorisation sous réserve des modalités ci-après que j'estime indiquées pour assurer le caractère raisonnable prélèvement dans les circonstances :

Fait le \_\_\_\_\_  
(année - mois - jour)

à \_\_\_\_\_  
(ville)

\_\_\_\_\_ (province ou territoire)

\_\_\_\_\_ *Un juge de la cour provinciale*

- Distribution: 1. Original à l'agent de la paix  
2. Original à la Cour  
3. Copie au contrevenant  
4. Copie à la banque de données génétiques